

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 762'000.- TTC POUR LE VERDISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU PRÉAU DE L'ÉCOLE DE CRESSY ET DE SES ALENTOURS

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 21.01.2020

Vu le préavis de la commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) du 21.01.2020

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 21.01.2020

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

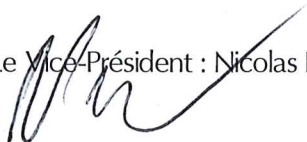
DECIDE

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 membres présents

- a) D'approuver la demande de Crédit d'investissement de CHF 762'000.- pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours, sous déduction des 30% de participation de Bernex, soit CHF 228'600 ; le montant total à la charge de Confignon s'élèvera donc à un crédit net de CHF 533'400.-, pouvant encore être diminué par les subventions dont les demandes sont en cours.
- b) De comptabiliser la dépense de CHF 762'000.- et la recette de CHF 228'600.- dans le compte des investissements rubriques 2171.520.504 et rubriques 2171.520.632 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette de CHF 533'400.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

